

Recensement de la population et Base Adresse Nationale

Muriel Barlet
Cheffe du département de la
démographie
Insee



1 - GÉNÉRALITÉS SUR

LE RECENSEMENT DE LA POPULATION

2 - QUEL APPORT DE LA BAN

POUR LE RECENSEMENT DE LA POPULATION

3 - EXPERTISE QUALITÉ EN COURS

4 - PERSPECTIVES ET CONCLUSION

01 GÉNÉRALITÉS SUR LE RECENSEMENT DE LA POPULATION

DEUX OBJECTIFS

- Établir les nouvelles populations officielles
- Actualiser les informations socio-démographiques sur la population et sur les logements



RÉPARTITION DE DOTATIONS OU DE SUBVENTIONS

DÉFINITION DE ZONAGES



TAILLE DU CONSEIL MUNICIPAL ET MODALITÉS DE SCRUTINS



SEUILS POUR DIVERSES RÉGLEMENTATIONS OU OBLIGATIONS,

INSTALLATION DE SERVICES :

- Pharmacie,
- Centre communal d'action sociale,
- Débit de boissons,
- Point d'accès aux services postaux,
-



UNE OPÉRATION EN 2 ÉTAPES :

- 1) Un repérage de l'ensemble des logements
- 2) Le recensement des individus au sein des logements

POURQUOI ?

- Garantie l'exhaustivité du processus (les logements sont « faciles » à repérer)
- Permet de recourir à un échantillon pour le recensement dans les grandes communes → réduit la charge de collecte
- Permet de redresser de la non réponse

POUR LES GRANDES COMMUNES (> 10 000 HABITANTS)

- Processus en continu,
- Basé sur la mise à jour du répertoire des immeubles localisés (RIL) par les communes et l'Insee,
- En mobilisant des données administratives (permis de construire, données fiscales),
- Et des enquêtes de terrain.

POUR LES PETITES COMMUNES (< 10 000 HABITANTS)

- Mise à jour une fois tous les 5 ans (avant chaque collecte) dans l'outil OMER,
- En repartant de la liste de la collecte précédente,
- Avec l'aide des données fiscales,
- De la responsabilité des communes sous le contrôle de l'Insee.

LE CARACTÈRE « HABITABLE » DU LOGEMENT

LE REPÉRAGE PRÉCIS (il faut que l'agent recenseur le trouve sans ambiguïté) :

- Nécessite l'adresse complète,
- Les coordonnées x,y pour les grandes communes,
- Des éléments complémentaires (repérage des bâtiments au sein d'une même adresse, indications supplémentaires (« 3ème maison en partant du cimetière »...)).

02 QUEL APPORT DE LA BAN AU RECENSEMENT DE LA POPULATION

LA NORMALISATION DES ADRESSES :

- Facilite les appariements (avec les données fiscales par exemple),
- Facilite le repérage des logements

POURRAIT FACILITER LA MISE À JOUR DES ADRESSES DÉJÀ CONNUES, MAIS....

- Nécessite de partager un identifiant d'adresse commun entre la BAN et les autres systèmes d'information
- Nécessite une bonne qualité des données et une mise à jour permanente
- Nécessite d'initialiser les systèmes d'information avec cet identifiant
 - charge potentiellement très lourde pour les communes
 - de nombreux travaux à conduire (BAN, Communes, Insee) et une question d'opportunité (CNERP) et de calendrier

LA BAN NE PEUT PAS REMPLACER LA LISTE DES LOGEMENTS.

UNE LISTE D'ADRESSES NE PERMET PAS :

- De connaître le nombre total de logements,
- De tirer efficacement un échantillon,
- D'organiser efficacement la collecte (trop de « déchets » dans les adresses à recenser),
- De redresser la non réponse des habitants.

Le guide des bonnes pratiques de l'adresse oppose sans nécessité la BAN à OMER

Les communes qui ne sont pas soumises à obligation du RIL auprès de l'INSEE

Une commune de moins de 10 000 habitants n'est pas tenue de renseigner un outil de l'INSEE. Toutefois, tous les cinq ans, en amont du recensement, elle échange avec l'INSEE les documents nécessaires au bon déroulement du recensement. Les adresses des habitants en font partie, pas celles des locaux professionnels.

Voici les termes légaux prévus par la Loi n° 2002-276 du 27 février 2002 relative à la démocratie de proximité, article 156, titre IX : « Les informations relatives à la localisation des immeubles, nécessaires à la préparation et à la réalisation des enquêtes de recensement, **sont librement échangées entre l'Institut national de la statistique et des études économiques, les communes et les établissements publics de coopération intercommunale intéressés.** »

Les antennes de l'INSEE demandent aux communes d'utiliser un outil dédié, OMER. Les communes de moins de 10 000 habitants n'ont pas obligation de renseigner cet outil et la formule « librement » leur permet de renvoyer l'INSEE à leurs adresses dans la Base Adresse Nationale, en précisant quelles adresses retirer (locaux commerciaux, bureaux).



← Les communes qui ne sont pas soumis...

Précédent

Suivant

Communiquer sur ses adresses est ess...



03 TRAVAUX EN COURS

TRAVAUX DE COMPARAISON ENTRE LES ADRESSES RIL / OMER ET BAN POUR :

- Mesurer la qualité des adresses dans les deux répertoires,
- Identifier des améliorations à apporter.

RÉFLEXIONS SUR LA DIFFUSION DES ADRESSES DU RECENSEMENT :

- Demande de certains acteurs pour faciliter la mise à jour / création de leur BAN
- Instruction juridique en cours pour faciliter cette diffusion (non opposabilité du secret statistique)

RÉSULTAT DES APPARIEMENTS RIL/BAN (GRANDES COMMUNES ET OUTRE-MER) AU NIVEAU DES VOIES

Taux d'appariement des voies du RIL avec celles de la BAN (en %)

qualité appariement	ensemble des communes	RIL			BAN		
		certifiée	semi-certifiée	non certifiée	BAL	semi-BAL	non BAL
EXACT	80	80	79	81	82	74	79
PROCHE	11	10	11	12	10	13	13
AUCUN	8	10	10	8	9	13	8

NB : les communes avec un taux d'appariement exact nul sont retirées

– Exemple : 6 communes nouvelles du Maine-et-Loire :

- type_et_voie_rca finit par #depcom#
- type_et_voie_ban finit par le libellé de la commune déléguée

– Exemple d'une GRANDE commune avec un taux bas d'appariement exact

14762 Vire Normandie

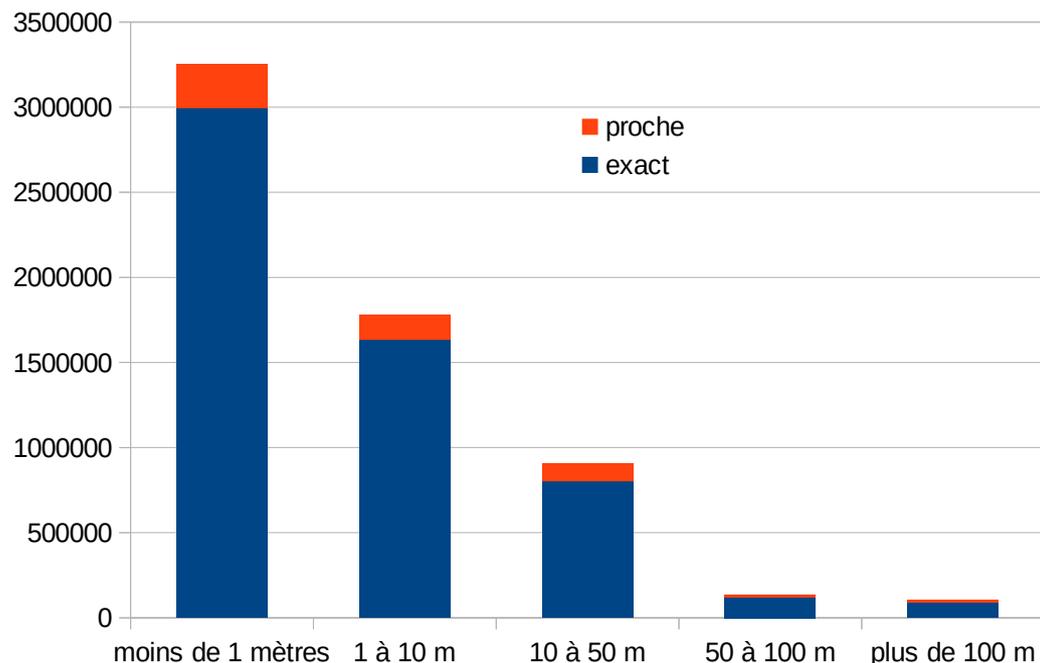
type et voie ban	type et voie rca	commentaires
chemin de la boule d'or chemin de la boule d'or vaudry	chemin de la boule d'or #14730#	1 seule voie sur le terrain
chemin de la butte chemin de la butte vaudry	chemin de la butte #14545# chemin de la butte #14730#	1 seule voie sur le terrain
rue de la mairie	rue de la mairie #14187# rue de la mairie #14584#	2 voies distinctes sur le terrain selon google maps (panneau visible sur le terrain) mais pas selon IGN
rue des peupliers	rue des peupliers #14584# rue des peupliers #14762#	2 voies distinctes portent ce nom sur le terrain selon google maps mais pas selon IGN

RÉSULTAT DE L'APPARIEMENT À L'ADRESSE

Taux d'appariement des adresses du RIL avec celles de la BAN (en %)

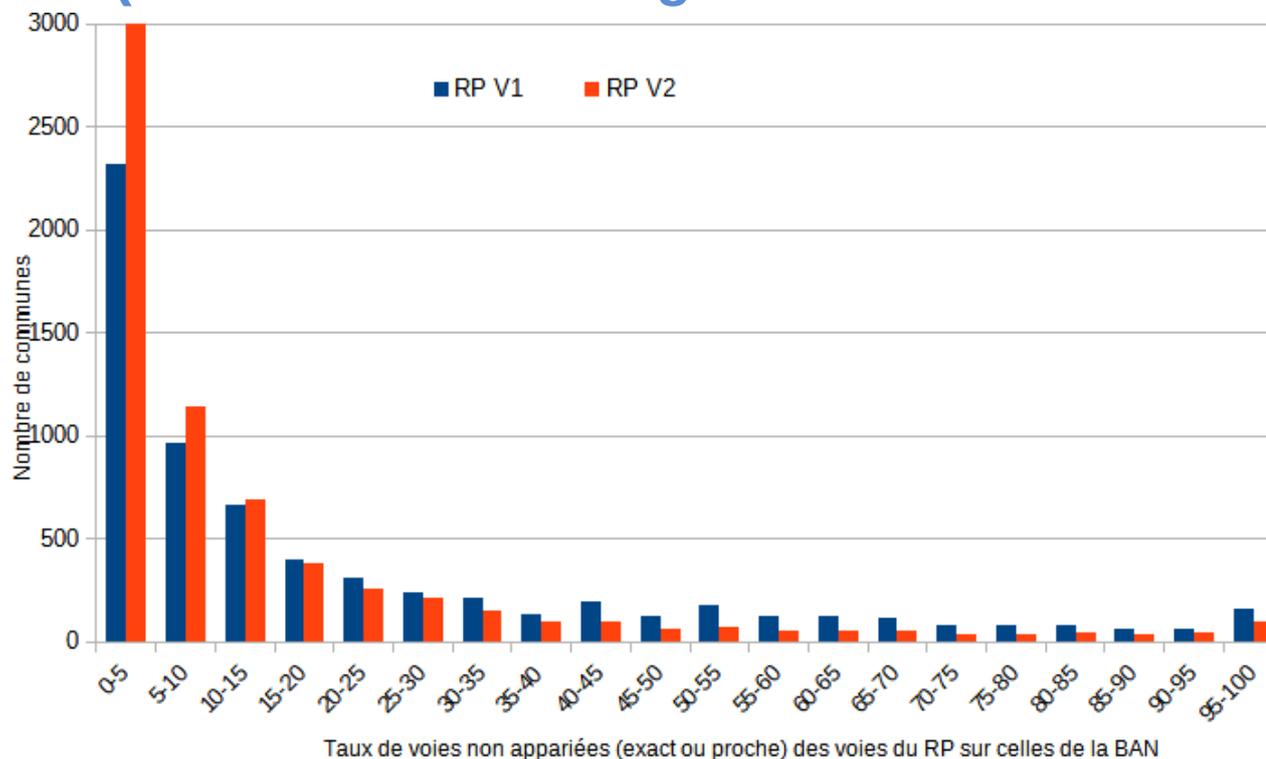
	ensemble des communes	certification			type de commune		
		certifiée	semi- certifiée	non certifiée	BAL	semi-BAL	non BAL
par rapport à l'ensemble des adresses du RIL	86	88	84	87	88	79	85
par rapport aux adresses du RIL retenues pour l'appariement	96	96	96	96	96	96	97

COMPARAISON DES (X,Y) DES ADRESSES DU RIL ET DE LA BAN : DISTANCE MOYENNE 18 MÈTRES



APPARIEMENTS (PETITES COMMUNES) AU NIVEAU DES VOIES

- Distribution des communes selon leur taux de voies non appariées (adresses non corrigées V1 ou adresses corrigées V2)



1) VOIES DE LA BAN EN LANGUE RÉGIONALE

Voies aussi disponibles en français mais en « 2^e choix », n'apparaît pas dans la base BAN

<https://adresse.data.gouv.fr/base-adresse-nationale/64411#11.78/43.17802/-0.9925>

2) ERREUR SUR TYPES DE VOIES DANS OMER

82154 Saint-Amans-de-Pellagal

type_et_voie_ban	type_et_voie_omer	commentaires
route de saint simple	voie communale route de saint simple	L'ajout du type de voie erroné dans Omer fait échouer l'appariement
route des deux lacs	voie communale route des deux lacs	
chemin de la tour	chemin rural chemin de la tour	
route de lafrançaise	chemin departemental route de lafrançaise	

<https://adresse.data.gouv.fr/base-adresse-nationale/82154#14/44.22241/1.12909>

3) LIBELLE DE LA COMMUNE DÉLÉGUÉE DANS LE LIBELLÉ DE LA VOIE DE LA BAN

<https://adresse.data.gouv.fr/base-adresse-nationale/39021#12.07/46.58201/5.5235>

4) DÉCALAGE BAN MISE À JOUR, OMER NON

- BAN : adresses certifiées avec voies & lieux-dits (LD)
- RP : uniquement LD ou BALIGNAC (libelle de la commune) et dans complément (1ère maison gauche, 3e maison droite). La commune n'a pas mis le RP à jour à l'image des voies de sa BAN

<https://adresse.data.gouv.fr/base-adresse-nationale/82009#14.11/43.956/0.878>

5) LE RP EST À JOUR AVEC 22 VOIES, LA BAN N'A QU'UNE VOIE PAS CERTIFIÉE

type_et_voie_ban	type_et_voie_omer	commentaires
a la couture	chemin ch ronde	Les adresses RP ne sont pas pour autant parfaite car le type de voie est parfois doublé
	chemin cr bourdette	
	place pl eglise	
	rue parallele	
	...	

<https://adresse.data.gouv.fr/base-adresse-nationale/32400#15.34/43.915505/0.434217>

04 PERSPECTIVES ET CONCLUSION

DES USAGES NOMBREUX

1. Au-delà du recensement, la BAN est utilisée pour le répertoire interadministratif SIRENE
2. Les informations de la BAN sont intégrées dans le référentiel d'objets géographiques à usage statistique (projet Gaia), avec d'autres informations comme le RIL et le cadastre
3. D'autres usages pourraient être envisagés (REU), permettant une montée en qualité pour un usage accru

- **La BAN ne peut pas remplacer RIL et OMER car :**
 - Exigence de qualité très élevée
 - Ce n'est pas qu'une liste d'adresses
 - Il faut penser complémentarités, si la BAN devient effectivement un référentiel
- **La BAN doit encore acquérir ces caractéristiques (couverture, pérennité, processus qualité y compris vérifications)**
- **Pour le RP, les évolutions doivent s'envisager dans le cadre de la CNERP**
 - Lancement d'un prochain GT ?

Retrouvez-nous sur

[insee.fr](https://www.insee.fr)



Merci pour votre attention !